ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 110990

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'insuffisance des crédits alloués au dispositif chèque conseil classique en région Nord - Pas-de-Calais. Il évoque plus particulièrement la direction départementale du travail d'Arras, qui, faute d'avoir obtenu les montants nécessaires, n'est plus en mesure de délivrer de chèques conseil pour 2006. Ce dispositif dont l'objet est de permettre aux publics en difficulté et porteurs de projets de création d'entreprises de bénéficier d'heures de conseil auprès d'organismes habilités par la préfecture pour élaborer leur projet connaît une véritable rupture depuis 2005. Les faibles montants qui lui sont alloués représentent un préjudice au développement du territoire Nord - Pas-de-Calais et constituent une entrave aux efforts déployés par cette région pour redynamiser nos bassins d'emploi. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour débloquer cette situation.

Texte de la réponse

L'attention du ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur les perspectives de développement de mesures d'appui et de soutien aux créateurs ou repreneurs d'entreprise en complément du dispositif des chèques conseil. Cette aide au conseil fait partie des mesures d'accompagnement des chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise, qui comprennent également des mesures d'exonération de cotisations sociales (ACCRE) et d'aide financière sous la forme d'une avance remboursable (EDEN). Elle illustre la volonté gouvernementale de soutenir l'initiative économique, en particulier celle portée par les publics les plus fragiles, chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux. Le nombre de bénéficiaires des mesures ACCRE et EDEN au 30 novembre 2006 a augmenté respectivement de 13 % et 21 % en un an tandis que le nombre d'entreprises créées pour la même période progresse de plus de 13 %. Des dotations budgétaires à hauteur de 45 millions d'euros pour la mesure EDEN et 16 millions d'euros pour les chèques conseil sont inscrites dans la dotation de la mission travail et emploi votée dans le cadre de la loi de finances 2007. Au cas particulier des chèques conseil, mesure d'accompagnement appréciée des créateurs, le maintien des dotations budgétaires depuis plusieurs années à hauteur de 16 millions d'euros n'exclut pas des indisponibilités locales, y compris en cours d'année, considérant l'attractivité de la mesure et la complexité des mécanismes de gestion de cet outil. Afin de lever ces freins, une évolution de ce dispositif est à l'étude et des expérimentations seront conduites en ce sens en 2007, en vue de nourrir des réflexions sur l'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Données clés

Auteur : M. Serge Janquin
Circonscription : Pas-de-Calais (10e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 110990
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE110990

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12070
Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2442